



Syndicat National « **Force Ouvrière** »
des Finances Publiques

Section d'Ille- et-Vilaine

C.A.P.L C ET B DU 23 NOVEMBRE 2009 FILIERE GESTION PUBLIQUE

MOUVEMENTS C DANS LA RESIDENCE

NOMS	ANCIENNE AFFECTATION	NOUVELLE AFFECTATION AU 01/01/2010
HECAMPS REGINE	TCA	TG Budget logistique (au 01/02/09)
LE PAVEC AGNES	PIAA	CHU
CROYAL MARIE ANNE	RENNES MUNICIPALE	TCA

MOUVEMENTS B DANS LA RESIDENCE

COLIN JEAN JACQUES	TRES REDON	SIP REDON 01/12/2009
THYREL GWENAELLE	TG DI	CER

MUTATIONS B AVEC CHANGEMENT DE RESIDENCE

ROBERT GISELE	TG DEPENSES	SIP REDON 01/12/2009
MACE MICHELE	TRESORERIE DE REDON	PIAA 01/02/20010

AFFECTATION DES LAUREATS DU CONCOURS CONTROLEUR INTERNE NORMAL

RICHARD VALERIE	TCA	TRES FOUGERES COLLECTIVITES
TREGUIER ERWANN	TG INDIA	TG INDIA

Quelques chiffres :

- 49 postes sont déclarés à pourvoir au mouvement du 1^{er} janvier 2010, dont 21 à la Trésorerie du Contrôle Automatisé (T.C.A) et 13 au Pôle Interrégional Administratif (P.I.A.A).
- pour 2010, il y a déjà 26 départs en retraite connus ;
- 31 personnes seront nommées au grade de contrôleur principal sur tableau d'avancement (avec effet au 31/12/2009).

→3 recours en notation en CAP nationale ont été examinés. FO a voté pour un relèvement de note pour deux collègues B, et s'est abstenu sur le dossier en CAP C, les élus C n'ayant pu siéger lors de la CAP qui a traité des recours au plan local.

→FO s'est abstenu sur le mouvement C car certains collègues obtiennent satisfaction, mais la direction gère la pénurie d'emplois.

→FO a voté pour l'affectation sur place des 30 personnes promues de C en B qui ne désiraient pas changer de poste. La direction ne s'interdit pas d'imposer aux promus des prochaines années un changement de poste. En raison de l'importance du nombre de promus, plusieurs sessions de formation seront organisées durant les mois de mars et avril 2010. **FO revendique le maintien des agents délégués de C en B sur place suivant leurs vœux.**

→FO s'est abstenu lors du vote sur l'affectation de 2 agents au S.I.P de REDON au 1^{er} décembre 2009.

FO est intervenu sur la situation de plus en plus préoccupante de nombreux postes et services, notamment la T.C.A. qui connaît des retards dans le traitement des chèques et des courriers. La Direction a annoncé que la Trésorerie de Rennes Colombier ne serait scindée en quatre entités qu'au 1^{er} décembre 2010, lors de l'ouverture des 4 S.I.P de Rennes.

FO a relayé les interrogations des agents du Centre Régional des Pensions (C.R.P) sur l'avenir de leur mission et les conditions de son exercice. En réponse, la direction locale nous a indiqué que les hypothèses de spécialisation des centres et de transformation d'un ou plusieurs C.R.P en centres d'appel étaient écartées. Des regroupements de C.R.P seraient prévus, selon un calendrier et une cartographie qui seront annoncés en début 2010. FO suivra avec attention les dossiers des agents concernés.

Dans le cadre de la pandémie grippale, à notre demande la direction s'est déclarée prête à étudier les demandes d'autorisation d'absence exceptionnelles des agents.

De nouvelles suppressions d'emplois sont programmées à la DGFIP en 2010 : sur plus de 2400 suppressions d'emplois au niveau national, 30 sont prévus dans le département (13 dans la filière fiscale et 17 dans la filière gestion publique). La question sera à l'ordre du jour du Comité Technique Paritaire Central de la DGFIP prévu le 30 novembre prochain.

Un prochain Comité Technique Paritaire Local est programmé début décembre avec pour sujet les suppressions d'emplois. Beaucoup d'entre nous constate quotidiennement la dégradation de nos conditions de travail et la perte de notre pouvoir d'achat. Nous vous demandons donc de nous faire part de vos motifs de mécontentement pour que nous puissions déposer lors du prochain C.T.P.L un cahier de revendication.

Vos élus en CAPL : Monique CHESNEL (Plélan) ; Gilles LE TOUX (T.C.A) ; Catherine LE GUENNEC (C.R.P) ; Thérèse MAILLERIE (C.R.P)

BULLETIN D'ADHESION

SYNDICAT
FO-DGFIP

NOM-----
GRADE-----

Trésorerie Générale 35
Tel 02 99 79 80 73 ; Courriel :

AFFECTATION-----

fo.035@dgfip.finances.gouv.fr

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP

Fait à----- le-----

(Signature)

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.